

plaint au pape, et ayant demandé justice, Innocent IV se contenta d'un arrangement qui laissait intact l'honneur du

l'Eglise de Lyon avait le droit de son côté de se reconnaître vassale de l'empereur pour le comté de Lyon. Il est vrai cependant de dire que cet acte, comme tous les traités de cette époque, laissait place à bien des récriminations. Après avoir publié cette bulle, Clément V intervint entre le roi de France et l'archevêque Louis de Villars pour les amener à un traité. Après bien des discussions, il eut enfin lieu (1307); Philippe-le-Bel donna ses deux édits connus sous le nom de Philippes. Par le premier, il érige en comté-baronnie toutes les terres que possèdent l'archevêque et le chapitre, soit par leur traité avec le comte de Lyon et de Forez, soit par autre voie; il abandonne en outre toute prétention temporelle sur ledit comté-baronnie, et les droits de régale (revenus des sièges vacants dans le royaume) de l'Eglise d'Autun et du monastère de Savigny, comme appartenant à l'archevêque de Lyon, parce que l'Eglise d'Autun et le monastère de Savigny dépendent de son diocèse.

Par le second édit, le roi se réserve le droit d'appel en justice, celui de suzeraineté, ainsi que la faculté d'établir ses officiers de justice à Lyon. Ce second édit laissait subsister un grief contre lequel les citoyens de Lyon s'élevaient depuis long-temps et qu'ils devaient à l'archevêque Renaud de Forez. Celui-ci avait établi deux justices différentes, l'une pour le chapitre, l'autre pour l'archevêque; de sorte que les Lyonnais n'en étaient que plus opprimés. Ils réclamèrent donc contre l'édit de Philippe-le-Bel; celui-ci consentit à en suspendre l'exécution. Sur ces entrefaites, l'archevêque Louis de Villars mourut; Pierre de Savoie, doyen du chapitre, fut élu à sa place. Il se trouvait alors à Paris. On lui propose de reconnaître le traité et de le modifier même à son avantage, s'il veut prêter serment de fidélité au roi, ainsi que celui-ci a le droit de l'exiger; Pierre de Savoie s'y refuse. L'impétueux Nogaret, le même qui avait été chargé par Philippe-le-Bel d'arrêter Boniface VIII en Italie, était celui qui faisait ces propositions au nom du roi; sur le refus de Pierre de Savoie, il s'emporta violemment contre lui, et fit dresser procès-verbal de son refus. L'archevêque se rend promptement à Lyon; il parvient par son adresse à entraîner une partie des Lyonnais dans sa querelle, en leur faisant part des propositions qu'on lui a faites, et en leur persuadant que Philippe-le-Bel les aurait volontiers sacrifiés; l'archevêque se prépare ensuite à la guerre, comptant sur la coopération du comte de Savoie, son parent, du duc de Bourgogne et du sire de Beaujeu, dont il était allié. Les